



**DÉLIBÉRATION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉQUIPEMENT SPORTIF
NOTRE DAME / SAINT VINCENT DE BOISSET**

—
SÉANCE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Convocation en date du 10 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de Saint-Vincent-de-Boisset, sous la présidence de Hervé DAVAL, Président.

MEMBRES	
EN EXERCICE	8
PRÉSENTS	7
VOTANTS	7

Étaient présents : Monsieur Hervé DAVAL, Président, Monsieur David DOZANCE, Vice-Président

Madame Jocelyne DURANTET et Monsieur Stéphane CANZANI, titulaires représentant la commune de Notre Dame de Boisset,

Madame Sophie VACHOT et Monsieur Éric FEUGÈRE, titulaires représentant la commune de Saint-Vincent-de-Boisset,

Madame Régine JONNIER, suppléante représentant la commune de Notre Dame de Boisset,

Pouvoir déposé en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Néant

Était excusé : Monsieur Patrick PEDRINI, titulaire représentant la commune de Saint-Vincent-de-Boisset

Secrétaire élue : Madame Sophie VACHOT



DÉLIBÉRATION N° 2024-07 : DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA SALLE DE SPORTS

Monsieur le Président propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux d'extension de la salle de sports que le syndicat souhaite réaliser.

Monsieur le Président donne lecture du plan de financement prévisionnel :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux	46 542,75 €	Subvention Région (80 %)	40 034,20 €
Mission assistance à maîtrise d'ouvrage	3 500,00 €	Emprunt (20 %)	10 008,55 €
TOTAL	50 042,75 €	TOTAL	50 042,75 €

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention à hauteur de 80 % pour la réalisation des travaux d'extension de la salle de sports consistant en la réalisation d'un local de stockage / rangement, d'un espace buvette et de toilettes PMR,
- Valide le plan de financement de l'opération :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Travaux	46 542,75 €	Subvention Région (80 %)	40 034,20 €
Mission assistance à maîtrise d'ouvrage	3 500,00 €	Emprunt (20 %)	10 008,55 €
TOTAL	50 042,75 €	TOTAL	50 042,75 €

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente.

Le secrétaire,
Sophie VACHOT



Le Président,
Hervé DAVAL

Ont signé au Registre tous les membres présents.

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.